

INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une étude de l'IBPT prédit les risques de saturation des réseaux 4G

Bruxelles, le 8 mars 2021 – L'IBPT publie une étude sur les risques de saturation des réseaux 4G dans trois grandes villes, en 2022. À Anvers, l'étude prédit que les réseaux 4G ne risquent pas d'être significativement saturés. À Liège, l'étude prédit que les réseaux 4G risquent d'être en partie saturés aux heures de pointe. À Bruxelles, l'étude prédit que les réseaux 4G risquent d'être fortement saturés aux heures de pointe.

La croissance continue du trafic de données mobiles et son accélération attendue dans un avenir proche en raison du développement de nouvelles applications de l'internet des objets (IoT) contraignent l'IBPT à fournir des bandes de fréquences suffisantes pour les applications mobiles. Des fréquences radioélectriques suffisantes doivent également être attribuées pour la nouvelle technologie 5G.

Dans ce contexte, l'estimation des risques de saturation des réseaux mobiles est étroitement liée à l'anticipation des potentiels problèmes de qualité de service pour les utilisateurs. Une saturation des réseaux aux heures de pointe peut en effet par exemple se traduire par des interruptions de communications et par une chute du débit de téléchargement ou une baisse de la qualité du streaming.

Les cartes de couvertures des réseaux fixes et mobiles déjà publiées sur le portail bipt-data.be visent à apporter de la transparence sur la qualité des réseaux. Ces cartes, tout comme les résultats des études sur la qualité de l'expérience sur les réseaux mobiles, visent à informer les consommateurs et les autorités publiques quant au niveau de connectivité en Belgique.

La présente analyse vise à prédire les risques de saturation de la 4G aux heures de pointe, dans trois grandes villes : Anvers, Bruxelles et Liège. Il s'agit d'évaluer si les réseaux risquent d'être saturés ou non dans les endroits de forte affluence, compte tenu du spectre total disponible et des normes de rayonnement électromagnétique actuellement en vigueur.

En tenant compte de l'augmentation du trafic attendue d'ici 2022, il s'agit de prédire si le spectre des opérateurs risque ou non d'être saturé, toutes autres choses (normes de rayonnement, nombre d'opérateurs, 5G, etc.) étant égales par ailleurs. Il s'agit d'une première étape, qui permet ensuite de réfléchir aux solutions envisageables pour réduire, le cas échéant, un potentiel risque de saturation.

À Anvers, l'étude prédit que les réseaux 4G ne risquent pas d'être significativement saturés en 2022. La quasi-totalité des cellules 4G de la ville auront un faible risque de saturation. Seulement moins d'un pour cent des cellules de la ville auront un risque moyen de saturation aux heures de pointe. La 5G permettra en outre d'augmenter la capacité des réseaux à faire face à la hausse attendue du trafic.

À Liège, l'étude prédit que les réseaux 4G risquent d'être en partie saturés aux heures de pointe, en 2022. La plupart des cellules 4G de la ville auront un faible risque de saturation, mais un risque élevé est néanmoins identifié dans plusieurs quartiers de la ville. La 5G permettra cependant d'augmenter la capacité des réseaux à faire face à la hausse attendue du trafic.

À Bruxelles, l'étude prédit que les réseaux 4G risquent d'être fortement saturés aux heures de pointe, en 2022. En effet, près d'une cellule 4G sur trois de la ville aura à un risque moyen ou élevé de saturation aux

heures de pointe. À norme inchangée, la 5G ne permettra en outre pas d'augmenter la capacité des réseaux à faire face à la hausse attendue du trafic.

La norme de rayonnement, qui détermine la puissance d'émission autorisée dans chaque Région du pays, est la principale cause des différences observées en ce qui concerne le risque de saturation. Elle détermine par exemple si la technologie 5G permettra ou non d'augmenter la capacité des réseaux à faire face à la hausse attendue du trafic.

À Anvers, la norme de rayonnement dans la Région flamande s'applique par opérateur, technologie et bande de fréquence. À Liège, la norme de rayonnement dans la Région wallonne s'applique par technologie. À Bruxelles, la norme de rayonnement dans la Région de Bruxelles-Capitale s'applique en prenant en compte toutes les technologies et bandes de fréquences, de manière cumulée.



Jimmy Smedts | Porte-parole

Institut belge des postes et télécommunications

Bâtiment Ellipse C | Boulevard du Roi Albert II 35 bte 1 | 1030 Bruxelles

T +32 2 226 88 22 | M +32 478 63 91 82 | www.ibpt.be

